



Echos du Conseil municipal du 24 septembre 2013

La modification du PLU et l'école de la Minais sont les deux dossiers qui ont donné lieu aux débats les plus animés. Et pourtant, l'école/multi-accueil petite enfance/accueil de loisirs/salle de quartier sont des réalisations attendues par les habitants de l'Est de la commune. Et la protection des zones pavillonnaires contre des opérations immobilières visant à l'implantation d'immeubles est largement souhaitée...

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :

Patrick COTREL,
Adjoint au Maire de Sainte-Luce
et Conseiller de Nantes Métropole
<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(résumé) La campagne pour les municipales a démarré. Mais le Maire et le Conseil municipal sont toujours au travail pour tenter d'améliorer chaque jour les conditions de vie de nos concitoyens.

L'actualité, c'est le chronobus et la réforme des rythmes scolaires.

Le chronobus est un service qui était attendu. Il a des effets positifs sur les déplacements dans la commune : moins d'engorgements, plus de place aux déplacements piétons et cyclistes. Bien entendu, des ajustements restent à effectuer.

Les rythmes scolaires : cette réforme a demandé un gros travail avec la communauté éducative. Mais cela fonctionne, même si du travail reste encore à faire.

Fondamentalement, il s'agit de considérer la journée des enfants comme un tout, avec une articulation de l'enseignement, des activités périscolaires et des animations d'éveil.

Le PLU de 2007 devait être modifié pour protéger les quartiers pavillonnaires (en limitant les hauteurs), en concentrant l'urbanisation le long des axes structurants et en favorisant le logement social.

L'enquête publique sur la modification du PLU a peu mobilisé (30 contributions).

Je dois ici évoquer le conflit entre le Commissaire enquêteur et Nantes métropole. Le Tribunal Administratif a jugé que les conclusions du Commissaire enquêteur étaient peu précises. Ces nouvelles conclusions vont être publiables bientôt.

La position de la Commune et de Nantes Métropole est la suivante : la modification du PLU est indispensable pour protéger les zones pavillonnaires, pour permettre la construction du groupe scolaire/APS/Petite enfance à la Minais, pour améliorer le stationnement et le commerce de proximité sur la quartier. Elle sera donc soumise au vote du Conseil de Nantes Métropole dans une version où les remarques du Commissaire enquêteur concernant la densification du secteur de la Minais vont être prises en compte.

Ces modifications sont pressées. Si elles ne sont pas adoptées, nous devons attendre le futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui ne verra le jour qu'en 2017.

Christelle PIQUIN-ROUESNE : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) (résumé) Au début de cette période électorale, il est nécessaire de faire un bilan de votre gestion. En 2008, vous disiez vouloir un dialogue et une proximité avec les Lucéens et développer la démocratie participative. C'est raté ! Selon les 6 Adjointes PS de votre majorité. A l'évidence, durant tout le mandat, il y a eu un manque de dialogue avec les citoyens. Pour nous qui représentons 38% des Lucéens, vous devez répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi cette densification excessive jusqu'en 2018, alors que le Plan Local de l'Habitat ne prévoyait que 160 nouveaux logements par an, dont 44 sociaux ? Qui a décidé d'aller au-delà et pourquoi ?

- Nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'étude sur l'avenir du Centre-ville qui devait être terminée il y a 4 ans et qui a coûté 50 000€. Nous demandons une réponse.

Anthony DESCLOZIERS : (au nom du groupe Sainte-Luce Avance) (résumé) La ZAC de la Minais a été modifiée en mai 2007, sous l'ancienne majorité : elle est passée à 1090 logements et les commerces ont été enlevés. Il fallait le rappeler.

Pour la rentrée scolaire, les effectifs des écoles publiques sont à 1080 élèves. Il y a eu création de 3 classes l'an dernier et nous avons réussi à obtenir 2 ouvertures cette année.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place et l'école se termine à 16h00. Mais des ajustements sont encore à faire.

Comme l'a dit Bernard Aunette, le chronobus a démarré et correspond bien à un besoin important, et la modification du PLU est urgente.

Dernier point : concernant la campagne des municipales, le mandat n'est pas terminé. Il y a encore

du pain, sur la planche et nous devons continuer à travailler.

Claude ROUSSELOT : (au nom du groupe **Harmonicité**) (résumé) *Nous n'avons pas prévu d'intervention, mais je voudrais dire un mot sur la question de la densification. La modification du PLU a été trop tardive de notre point de vue, mais elle protège les zones pavillonnaires. De plus, on suit le Commissaire enquêteur sur ses remarques concernant la densification à la Minais. L'essentiel est donc préservé.*

En fait, l'avis négatif du Commissaire enquêteur était sur la forme : il pensait qu'une révision (procédure plus lourde) était nécessaire, plutôt qu'une simple modification. Mais c'est là un débat un peu difficile.

Bernard AUNETTE : (résumé) *Vous parlez de campagne électorale. Mais les électeurs jugeront et le Conseil municipal n'est pas le lieu pour faire un tel débat. Pendant 6 ans, nous avons fait un bon travail et de nombreuses réalisations sont à notre actif.*

Concernant la densification, je précise que tous les projets sont conformes au PLU de 2007 voté sous l'ancienne majorité. Comment refuser un permis de construire lorsqu'il est conforme au PLU ??

Par exemple, pour les Islettes, la prévision était de 600 logements. On était contre : on souhaitait une ZAC, comme certains membres de la majorité de l'époque. Mais ensuite, il a fallu assumer ces décisions et on l'a fait. Et au total, les habitants sont contents, même si cela aurait pu être mieux.

La densification n'est pas une horreur quand elle est raisonnable : il faut bien accueillir les populations qui viennent vers l'agglomération.

Patrick COTREL : donne quelques informations sur le démarrage du chronobus et de la nouvelle ligne 87.

Le démarrage de la C7 est satisfaisant. De plus, lorsqu'on arrive à l'arrêt Souillarderie du tramway,

quel plaisir de voir en bas un chronobus qui nous attend !

Deux remarques complémentaires : d'une part, la circulation automobile reste très fluide ; et d'autre part, les renforts scolaires de la ligne C7 sont peu utilisés par les lycéens de la Colinière et de Toutes Aides (ils semblent utiliser le tram, avec changement à Souillarderie). Sur ce dernier point, il convient de rester prudent en attendant des temps de pluie ou de froid.

Pour la ligne 87, il y a eu des cafouillages au démarrage (on avait alerté à l'avance), peut être en raison de la sous-traitance de la TAN à Kéolys.

Mais finalement, au bout de quelques jours, les 87 renforts scolaires sont très utilisés, mais pas complètement bondés, ainsi que les 87 normaux. Précision : le matin, il y a 4 bus 87 renforts scolaires partant de la Bournière : 7h20 et 8h20, avec terminus à la Mairie de Doulon et 7h46 et 8h46 ayant pour terminus le collège de la Reinetière.

Les problèmes qui subsistent (et qui ont été remontés à la TAN et à Nantes Métropole) :

- les horaires des bus 87 renforts scolaires ne sont pas indiqués aux arrêts communs avec le 87 normal. Il y a globalement une mauvaise information sur ces bus renforts scolaires.

- il faut sécuriser le cheminement piéton entre l'arrêt Bournière et la RD 68 (Giquelière)

- Il faut aménager le trottoir Nord entre l'arrêt Planchonnais et la Bougrière (ou les collégiens de la Thébaudière vont prendre le 87)

- Il faut étudier la possibilité d'un cheminement piéton longeant la voie de chemin de fer entre la sortie du passage sous terrain donnant sur la rue de la Gironnière et le quartier des étangs.

Dernier point : les appels d'offres ont été favorables et on enregistre une économie de plus de 500 000€ sur les travaux pour la C7. Le coût total s'établit donc à 16,210 Millions € Hors Taxes.

2 - 1 et 4 Subventions exceptionnelles :

Christophe CLERGEAU (résumé) *Les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute Garonne ont été fortement touchés fin juin par de graves inondations. Il est proposé de voter une subvention de 500€ à l'Association des Petites Villes*

de France.

*D'autre part, **Marie-Paule LIZE** explique la situation à Kindia (Guinée), suite aux inondations massives qui se sont produites. Une subvention exceptionnelle de 1000€ pour « Guinée 44 » est votée.*

2 - 3 Décision modificative N°1 :

Christophe CLERGEAU (résumé) *Les principales modifications découlent de la rentrée des écoles. Suite à la défaillance d'une entreprise qui devait intervenir sur le restaurant scolaire et un retard sur les travaux, il convient de prolonger la livraison des repas à la Reinetière. L'ouverture de 2 classes induit une étude*

par rapport aux bâtiments modulaires.

Par ailleurs, une subvention de 9000€ sera donnée à l'OGEC pour l'ouverture temporaire d'un centre aéré dans les locaux de l'école privée, mais seulement pour l'année 2013-2014. ; le temps à l'école privée de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires.

15 – Equipement enfance jeunesse à la Minais : Avant-Projet Définitif

René QUEBRIAC : (résumé) *Le cabinet Murisserie Parent Rachdi qui a remporté le concours d'architectes a établi un Avant-Projet Définitif, après contacts avec les usagers, les services de l'Etat et de la municipalité. Le montant prévisionnel des travaux s'établit à 10 336 600 €HT (valeur juillet 2013) pour une surface de 4 741,19 m² correspondant au groupe scolaire (10 classes élémentaires, 6 maternelles), un accueil périscolaire et de loisirs, un multi-accueil petite*

enfance de 40 places, un restaurant pour 420 rationnaires, une salle polyvalente indépendante et un logement de fonction de 70 m².

Jacques CORDON : (résumé) *Il n'y a aucune annexe à cette délibération pour justifier le montant. Nous demandons donc le retrait de cette délibération et son report au prochain Conseil, afin de préciser les différentes subventions pour lesquelles nous avons des certitudes, et cela avant de lancer les travaux.*

Autre question : le PLU étant rejeté par le Commissaire Enquêteur, n'y a-t-il pas une remise en cause du groupe scolaire ?

Christophe CLERGEAU : (résumé) Quel est l'objectif de votre intervention ? Retarder la construction du groupe scolaire ? Il faut dire clairement aux électeurs que vous êtes contre ce projet. Car vous avez toutes les réponses que vous réclamez : vous avez participé au jury de sélection du projet retenu et vous participez à la Commission d'appels d'offres. De plus vous savez parfaitement les engagements financiers de Nantes Métropole sur cette réalisation : cela figure dans le Budget Primitif de la commune et dans la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements). Mais un retard de 2 mois risquerait de reporter l'ouverture du groupe scolaire prévue en

septembre 2015. Est-ce cela votre objectif ? Quant à la modification du PLU, le Maire vous a expliqué en début de séance le contenu qui sera voté par Nantes Métropole et qui comprend ce qui est nécessaire pour réaliser le groupe scolaire. Pourquoi posez-vous cette question ? Avez-vous l'intention d'intenter un recours à cette modification du PLU pour retarder la construction du groupe scolaire qui est attendu par la population ? Il faut que votre position soit claire et assumée.

Jacques CORDON : (résumé) Je n'ai pas dit que nous ferions un recours contre la modification du PLU. C'était simplement des questions. Nous n'allons pas faire de recours.

Enfin, cette délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de l'opposition.

18 – 1 et 2 Prolongation de l'aide aux 3 emplois-tremplins sportifs :

Michel CHUPIN (résumé) Depuis 5 ans, la Région Pays de la Loire a soutenu la création de 3 emplois tremplins dans les clubs sportifs de Sainte-Luce (Tennis de table, Handball et Basket) et la commune s'est engagée dans ce soutien.

Au bout des 5 ans, la Région a mené une enquête sur les chances de pérennisation de ces emplois tremplins. Pour faciliter cette pérennisation, la Région prolonge son aide sur 3 ans de façon dégressive (30% du SMIC la première année pour terminer à 10% la troisième).

Parallèlement, la commune se propose de continuer son aide à hauteur de 10% du SMIC (condition pour l'aide de la Région).

En contrepartie, les 3 éducateurs sportifs concernés seront mobilisés pour l'animation des stages multisports qui auront lieu en complément de la réforme des rythmes scolaires.

Les temps de mises à disposition correspondent au pourcentage du SMIC versé par la commune (10% pour le Handball et le Basket, 50% pour le tennis de table).

26 – 1 Subvention exceptionnelle à l'OGEC (école privée) en 2013 :

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) L'école privée Saint-Vincent a fait le choix d'attendre la rentrée 2014 pour appliquer la réforme des rythmes scolaires. De leur côté, les écoles publiques l'ont mis en œuvre dès 2013, ce qui a entraîné une modification de l'accueil de loisirs qui ne fonctionne plus le mercredi matin.

En conséquence, l'OGEC a décidé d'organiser un accueil de loisirs le mercredi matin dans les locaux de l'école privée pour l'année 2013-2014.

La Ville a souhaité apporter son aide technique et financière à cette démarche, étant bien entendu que cette aide sera limitée à l'année scolaire 2013-2014. Une subvention exceptionnelle de 9000€ est donc accordée à l'OGEC.

Par ailleurs, dans la perspective du renouvellement de la convention d'aide de la ville à l'école privée sous contrat d'association avec l'Education Nationale, l'OGEC envisage d'établir des tarifs de la cantine scolaire modulés en fonction du quotient familial, comme à l'école publique.